



**Concours No 19-20-68
POSTE DE PROFESSEUR
TITULAIRE D'UNE CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (NIVEAU 2)**

L'ENAP est à la recherche de candidatures afin de pourvoir un poste de professeure ou professeur dont le dossier de candidature sera soumis au Programme des chaires de recherche du Canada pour devenir titulaire d'une chaire de recherche du Canada de niveau 2. Le projet de chaire et son domaine de recherche devront refléter la mission de l'École et s'inscrire dans l'un de ses principaux axes de recherche (cf. [Plan de développement de la recherche 2019-2021](#)).

Destinées à des chercheuses et chercheurs émergents exceptionnels, les chaires de niveau 2 sont d'une valeur de 100 000 \$ par année durant cinq ans et renouvelables une fois. Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) prévoit une allocation de recherche de 20 000 \$ par année pour les chaires de niveau 2 lors des 5 premières années du mandat du ou de la titulaire.

La personne pressentie devra démontrer au jury de sélection, constitué par l'ENAP, qu'elle a le profil requis pour obtenir une chaire de niveau 2 (voir critères ci-dessous). Elle devra en outre avoir les compétences requises pour enseigner aux deuxième et troisième cycles dans l'un ou l'autre champ disciplinaire pertinent à l'administration publique.

À l'issue du processus de sélection, la candidate ou le candidat retenu obtiendra un poste de professeure ou de professeur régulier menant à la permanence. Des modalités particulières sont prévues pour des professeurs détenant déjà la permanence à titre de professeur dans un établissement universitaire reconnu. Enfin, la candidate ou le candidat recevra l'appui du personnel professionnel du bureau de la recherche pour la finalisation de son dossier de candidature qui sera soumis aux fins de l'obtention de la chaire de recherche du Canada.

Engagement de l'ENAP envers l'EDI

À l'automne 2018, de nouvelles chaires de recherche du Canada ont été attribuées aux universités canadiennes afin de les aider à atteindre leurs cibles en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et à mieux soutenir les chercheurs en début de carrière.

Forte de son engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion, l'ENAP a adopté officiellement le projet de charte en la matière en mars 2019. Cet engagement vise à pallier la sous-représentation des chercheuses et des chercheurs appartenant aux quatre groupes désignés par le gouvernement fédéral, à savoir les femmes, les minorités visibles¹, les personnes handicapées et les Autochtones, parmi ses titulaires de CRC.

L'ENAP souhaite vivement améliorer la représentation des personnes issues de ces quatre groupes désignés au sein de son personnel. Pour respecter ses cibles en matière d'EDI, seules les candidatures des minorités visibles seront considérées dans le cadre du présent concours pour la CRC2.

Profil recherché

Le [Programme de chaires de recherche du Canada](#) (CRC) vise à attirer et retenir certains des chercheuses et chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs au monde.

Pour les **chaires de recherche de niveau 2**, les candidates et candidats sont de nouvelles chercheuses ou de nouveaux chercheurs, reconnus par leurs pairs pour leur potentiel ou leurs accomplissements dans leur domaine. Ils ou elles doivent proposer un programme de recherche porteur et novateur tout en faisant preuve d'intérêt et de compétences en enseignement.

Les candidates et candidats doivent avoir complété leur doctorat depuis moins de dix ans au moment de présenter leur candidature. Les candidates et candidats ayant complété leur doctorat au-delà de cette période de 10 ans doivent le justifier selon les règles du Programme. Les personnes peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du Processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le personnel du [bureau de la recherche](#) de l'ENAP.

¹. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Exigences et habilités particulières

Pour aspirer au titulariat d'une chaire de recherche du Canada, une solide expérience en recherche, attestée par des publications dans les revues scientifiques avec comité de lecture, est requise et se doit d'être clairement démontrée. La candidate ou le candidat doit aussi démontrer un intérêt appuyé pour la recherche interdisciplinaire, une capacité à développer une programmation et des demandes de subvention de recherche en lien avec des organisations publiques ou communautaires partenaires, et une capacité à attirer des personnes hautement qualifiées.

Les personnes intéressées par ce poste devront posséder un doctorat dans un domaine pertinent à l'administration publique. Le Programme des chaires de recherche du Canada est fondé sur un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence en recherche et en formation. Les candidates et candidats doivent démontrer une contribution remarquable comparativement à des chercheuses ou chercheurs œuvrant dans le même domaine au Canada (niveau 2). Pour satisfaire aux critères du Programme, la personne candidate doit :

- être une excellente chercheuse émergente ou un excellent chercheur émergent de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche;
- avoir démontré qu'elle ou il a le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années;
- avoir le potentiel nécessaire pour, une fois qu'elle ou il est titulaire d'une chaire, recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiantes ou étudiants et futures chercheuses ou futurs chercheurs;
- proposer un programme de recherche original, novateur et de haute qualité.

Constitution du dossier

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation (au maximum 2 pages) précisant notamment l'organisme (CRSH) et le niveau (2) pour lequel la candidature est présentée ainsi que les cours pour lesquels la candidate ou le candidat considère avoir les qualifications requises pour enseigner;
- Une lettre de soutien à la candidature, qui présente les mérites de la candidature notamment à l'égard des critères du programme des chaires de recherche du Canada de niveau 2;
- Un curriculum vitae en utilisant le Portail des CRC, où se trouve le formulaire du CV et l'annexe du CV (tel qu'exigé aux pages 4 à 7 du formulaire du CV);
- Une description du programme de recherche proposé (incluant le titre provisoire de la chaire) faisant au maximum 6 pages. Ce document devra respecter les directives mentionnées aux pages 11 à 13 du formulaire de candidature).
- Le formulaire d'auto-identification de l'ENAP : disponible à <http://www.enap.ca/enap/147/Emplois-a-l-ENAP.enap> (Consulter aussi le formulaire de Déclaration volontaire du Programme des chaires de recherche du Canada).

Lieu

Québec, Montréal ou Gatineau

Mesures d'adaptation

L'ENAP accueille toute demande soumise liée à une limitation fonctionnelle et offre des mesures d'adaptation. Nous vous invitons à communiquer, en toute confidentialité, avec Mme Marie-Helen Brisebois par courriel (Marie-Helen.Brisebois@enap.ca) ou par téléphone au 418 641-3000, poste 6335.

Date d'entrée en fonction : à discuter, automne 2020 ou hiver 2021

Salaires à établir selon la convention collective des professeures et professeurs de l'ENAP.

Soumettre sa candidature

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier de candidature numérisé au plus tard le **30 mai 2020**, 17 h à l'adresse suivante rh.emplois@enap.ca.